

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2014

---

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1848)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS55

présenté par  
M. Robiliard, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« sont »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« membres soit du corps des inspecteurs du travail, soit du corps des contrôleurs du travail jusqu'à l'extinction de leur corps. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'inscrire dans la loi la perspective de l'extinction du corps des contrôleurs du travail.